

Printemps 2026 : vent d'austérité

Une histoire d'enfumage ou pourquoi la droite nous ment

Est-ce que l'État n'arrive vraiment plus à répondre aux besoins de la population ? Les dernières années racontent une autre histoire.

Pour 2024, le Grand Conseil a supprimé quasiment la moitié des postes prévus, alors que les comptes 2023 se sont révélés excédentaires d'1 milliard 500 millions. Dès lors, difficile pour la droite de justifier des coupes dans les services publics en prétextant qu'on a une dette hors de contrôle à Genève. Mais pas de problème, nos élu-e-s ne manquent pas d'imagination !

La droite nous a fait alors voter une baisse d'impôts bénéficiant surtout aux plus riches. Là, on nous a expliqué qu'on n'avait, soudainement, plus aucun problème de ressources et que donc il n'y aurait pas eu de coupes suite à cette baisse d'impôts.

Pourtant, les élu-e-s de l'UDC, du PLR, du Centre et de LJS ont sorti très vite la tronçonneuse : on manque de ressources et il faut couper dans les dépenses ! En décembre 2024, pas d'indexation des salaires dans les services publics et subventionnés malgré l'augmentation du coût de la vie. Puis, en janvier 2025, le projet de lois corsets est voté par le Grand Conseil. La gauche a lancé un référendum heureusement gagné en votation. Et maintenant la droite se venge !

L'art de vider les caisses

Morale de cette histoire : le but de la droite est bien de baisser les impôts des plus riches et de s'attaquer aux services publics indispensables à la

majorité de la population. C'est donc de servir ses propres intérêts, ceux des plus privilégié-e-s.

Avec la droite au pouvoir, soit on a trop d'argent et on baisse les impôts (surtout des plus riches), soit on n'en a pas assez et on coupe dans les services publics. Mais le problème n'est ni un surplus de dépenses ni un manque de ressources, c'est plutôt la politique néolibérale d'accaparement des ressources appliquée par la droite. Comme expliqué par les historien-ne-s Aniko Fehr et Sébastien Guex, ce projet politique vise à maintenir les « caisses » à un niveau qui justifierait de ne pas répondre aux revendications sociales.

Autrement dit : derrière chaque crise budgétaire, il n'y a pas seulement des facteurs économiques, mais aussi une orientation politique assumée.

Et aujourd'hui ? Projet de budget 2026 refusé et mesures d'économie qui arrivent

Suite au refus du budget par le Grand Conseil genevois en décembre 2025, aucun nouveau poste n'est prévu pour cette année dans l'administration cantonale ni aucune augmentation des subventions. Il n'y a pas assez de personnel dans les écoles et les services cantonaux, pas assez d'argent pour réduire les listes d'attente et renforcer les soins à l'hôpital et dans les EMS, pas assez de ressources pour accompagner les enfants et les adultes les plus vulnérables et précaires.

Le Conseil d'État doit proposer un nouveau projet de budget avant le 31 mars. Malgré l'excédent de 50 millions en 2025 révélé par la presse, on ne peut pas compter sur le Conseil d'État pour un meilleur projet de budget.

En effet, le Conseil d'État a déjà attaqué l'aide sociale, et a prévu l'abrogation du doublement du dernier salaire des fonctionnaires partant à la retraite ainsi que la suppression de l'indexation automatique des subsides d'assurance maladie, ce qui signifie des subsides fixes pour des primes qui, elles, augmentent chaque année.

Un plan d'économie est aussi en préparation et sera présenté avant l'été. Malgré la forte augmentation des grandes fortunes ces dernières années, le Conseil d'État a bien clarifié ne pas avoir l'intention d'explorer des pistes pour augmenter les recettes. Ainsi, les mesures d'économie ne toucheront que les charges, c'est-à-dire les services à la population et les conditions de travail du personnel qui délivre ces prestations.

Contre l'austérité, on organise la riposte !

Face aux mensonges et au délire idéologique de la droite au pouvoir, c'est le moment d'une forte mobilisation populaire pour un service public solide et de qualité !

- Non aux économies du Conseil d'État sur les conditions de travail et les besoins de la population ;
- Non à toute remise en cause des mesures de soutien face aux coûts croissants de la LAMAL et de l'aide sociale ;
- Non aux mesures d'économie dans l'enseignement supérieur et la recherche ;
- L'application des mécanismes salariaux pour le personnel qui délivre les prestations et contribue à l'économie cantonale ;
- Une indexation des salaires à 2.5% pour 2026 (dont 2.16% de rattrapage depuis 2021), pour faire face à l'inflation ;
- La revalorisation des salaires les plus bas et dans les secteurs de la santé et du social avec, notamment, l'intégration des cahiers de charges des fonctions du parascolaire (sans augmentation salariale depuis 30 ans) dans G'Evolue ;
- Une répartition du temps de travail adéquate pour une éducation de qualité dans tous les niveaux d'enseignement, inclus le spécialisé ;
- Une politique claire et transparente de création de postes répondant aux besoins du terrain et de la population.

Restez informé-e, syndiquez-vous et parlez avec vos collègues !

Visitez le site internet du syndicat SIT www.sit-syndicat.ch et celui du Cartel intersyndical www.cartel-ge.ch

Ce printemps, on prend encore la rue !



Pour vous syndiquer :

ou voir page suivante



OUI, J'ADHÈRE AU SIT

Le-la soussigné-e demande son adhésion au SIT et s'engage à en respecter les statuts.

Nom _____

Prénom _____

Né-e le _____ Sexe _____ Permis _____

Nationalité _____ N°AVS _____

C/O (nom inscrit sur la boîte aux lettres) _____

Adresse _____

N° postal _____ Localité _____

Tél. fixe _____ Tél. portable _____

Adresse e-mail _____

Employeur/Entreprise _____

Profession exercée _____

Taux d'occupation _____ % Salaire brut _____

Le montant de la cotisation est mensuel. Elle peut se payer tous les deux, trois ou quatre mois, chaque semestre ou une fois par an.

Je désire payer ma cotisation tous les 2 - 3 - 4 - 6 - 12 mois (entourer ce qui convient)

En apposant ma signature, je m'engage à payer régulièrement mes cotisations.

Genève, le _____ Signature _____

Barème cotisation SIT (environ 0,7 % du salaire brut)

Salaire mensuel brut en CHF	cotisation mensuelle	Salaire mensuel brut en CHF	cotisation mensuelle
☐ moins de 1200.-	8.40	☐ de 3601.- à 3900.-	27.30
☐ de 1201.- à 1500.-	10.50	☐ de 3901.- à 4200.-	29.40
☐ de 1501.- à 1800.-	12.60	☐ de 4201.- à 4500.-	31.50
☐ de 1801.- à 2100.-	14.70	☐ de 4501.- à 4800.-	33.60
☐ de 2101.- à 2401.-	16.80	☐ de 4801.- à 5100.-	35.70
☐ de 2401.- à 2700.-	18.90	☐ de 5101.- à 5400.-	37.80
☐ de 2701.- à 3000.-	21.-	☐ de 5401.- à 5700.-	39.90
☐ de 3001.- à 3300.-	23.10	☐ de 5701.- à 6000.-	42.-
☐ de 3301.- à 3600.-	25.20	(et ainsi de suite)	

ATTENTION, cotisation différente pour les travailleurs-euses des secteurs gros œuvre, second œuvre, parcs & jardins et nettoyage.